

Le 27 août 2019

PAR COURRIEL



Karine Charest
Directrice – Affaires corporatives et
gouvernance
Édifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information C-6844

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 1^{er} août 2019 et dans laquelle vous nous demandez :

«... l'obtention de documents officiels attestant que les compteurs intelligents, en vertu des radiofréquences qu'ils émettent et de l'énergie sale qu'ils génèrent, ne représentent absolument aucuns risques pour la santé des personnes se trouvant dans l'environnement de tels compteurs.

Aussi, je vous demande l'obtention de documents attestant que les compteurs intelligents n'ont jamais été considérés comme cause potentielle d'incendies par le passé et qu'ils ne risqueront pas de causer d'incendies à nouveau. »

En réponse à votre demande, nous vous confirmons ce qui suit.

Radiofréquences

Les compteurs communicants respectent les normes établies par différents organismes reconnus, dont Santé Canada qui a notamment pour rôle de déterminer les niveaux d'exposition sécuritaires aux radiofréquences dans notre environnement. D'ailleurs, dans un bulletin publié en décembre 2011, l'institution fédérale diffusait sa conclusion selon laquelle l'exposition à l'énergie radiofréquence (RF) des compteurs intelligents ne pose pas de risque pour la santé publique¹. Une copie de ce bulletin est jointe en annexe pour votre bénéfice.

Pour plus de détails concernant les compteurs communicants, nous vous invitons à consulter le site Web d'Hydro-Québec à la section *Affaires / Espace clients d'affaires / Comptes et factures / Compteurs et relève*², plus spécifiquement la *Foire aux questions - compteurs et relève* sous la rubrique *Radiofréquences / Les compteurs communicants sont-ils sécuritaires ?* Une copie de cette page Web est jointe en annexe pour votre bénéfice.

...2

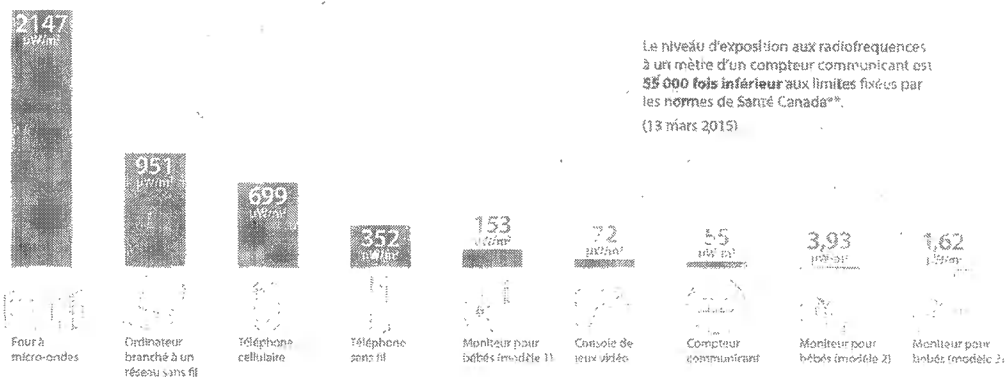
¹ <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/vie-saine/votre-sante-vous/produits/compteurs-intelligents.html>

² <http://www.hydroquebec.com/affaires/espace-clients/comptes-factures/compteurs-releve.html>

Nous reproduisons ici le tableau qui compare le niveau d'exposition aux radiofréquences de divers appareils d'usage courant avec celui d'un compteur communicant. Les données proviennent du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

Niveaux d'exposition aux radiofréquences

Densité de puissance moyenne mesurée à proximité d'appareils domestiques d'usage courant
Essais réalisés par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)*



* Différences pour concevoir les sites de mesure de mesure afin de mesurer l'exposition aux radiofréquences de ces appareils électroniques. Mesures réalisées sur des appareils à usage domestique (téléphones, ordinateurs, etc.).

** Limite recommandée par Santé Canada : 1 700 µW/m²

Centre de recherche
industrielle
Québec

Hydro
Québec

En ce qui concerne le compteur, les niveaux d'exposition ont été mesurés à une distance de un mètre. À cet égard, il importe de mentionner que le niveau moyen d'exposition aux radiofréquences à un mètre d'un compteur communicant est largement inférieur aux limites fixées par Santé Canada (55 000 fois inférieur). De plus, l'exposition aux radiofréquences à un mètre d'un compteur communicant est minime comparativement à celle à proximité d'autres appareils.

Risques d'incendie

L'utilisation du plastique dans la fabrication des compteurs électriques, que ce soit pour les compteurs électromécaniques ou pour les compteurs de nouvelle génération, n'est pas nouvelle et est utilisée par l'industrie depuis plusieurs décennies.

Par ailleurs, les compteurs de nouvelle génération d'Hydro-Québec ont passé les essais d'inflammabilité de l'industrie telle que la norme UL94 concernant la sécurité de l'inflammabilité des matières plastiques pour les essais de pièces dans les appareils et publiée par Underwriters Laboratories des États-Unis.

De plus, les bornes des compteurs d'Hydro-Québec, que ce soit pour un compteur de nouvelle génération ou pour un compteur électromécanique, sont conformes à la norme de l'industrie ANSI C12.10 : Physical Aspects of Watthour Meters - Safety Standard concernant la sécurité pour les aspects physiques des compteurs d'électricité et publiée par American National Standards Institute des États-Unis.

Il importe de mentionner que le compteur lui-même, n'est pas la cause d'un point chaud et que le changement du compteur peut précipiter la création de celui-ci. Un point chaud est créé dans un circuit électrique lorsqu'un mauvais contact est présent. Ce genre de situation peut se former entre les mâchoires de l'embase et la patte du compteur lorsque le contact est "lâche". Lors d'un changement de compteur, le défaut à l'embase du client peut être empiré et les effets du point chaud ainsi amplifiés. Une défectuosité de l'embase est pratiquement toujours la cause première de la présence d'un point chaud à la suite de l'installation d'un compteur de nouvelle génération.

En somme, toute manipulation d'un compteur de nouvelle génération ou électromécanique, que ce soit pour un changement ou pour une inspection, peut changer l'état de l'installation et peut introduire un mauvais contact électrique.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



/ Karine Charest

p. j.